Assistance à l'agriculture des Prairies-Suite

Application aux régions dévastées par les inondations en Saskatchewan, 5294-5295

Application de la loi aux régions non exposées à la sécheresse de l'Ouest canadien, 183, 254

Assurance-récolte. V. ce titre

Augmentation des paiements versés au titre de la loi, 337-338, 367, 758, 893-894, 2514

Bénéficiaires d'allocations dans la province d'Alberta à l'égard de la récolte de 1953, dd. (M. Quelch), 1268

Blocs admissibles et blocs inadmissibles à l'allocation, 5304-5311, 5313-5315

Chèques émis sous le régime de la loi, q. (M. Castleden), 3410

Date des versements à effectuer en vertu de la loi, 706, 3051, 3096

Décret du conseil modifiant le règlement de la loi, 2512-2513, 2514

Demandes de secours faites au titre de la récolte déficitaire de 1954 de la part des provinces des Prairies, demandes refusées et appels interjetés, dd. (M. Diefenbaker), 5686

Diligence dans les versements, 2092

Dispositions de la loi visant les lots riverains, 5289, 5291, 5305

Doublement des versements prévus par la loi

Requête à cette fin, 893-894, 2514 Résolution (M. Campbell), 1425-1446

Établissement de l'admissibilité, 3554-3555 Extension de la loi de façon à l'appliquer

aux autres provinces, 6925 Extension de la loi de façon à remédier aux dommages causés par la grêle, 5292-

Fonctionnaires et employés. *V. ce titre*Hâte dans le solde des paiements effectués sous l'empire de la loi à cause des récentes tempêtes, 3854

Injustice à l'égard de la Colombie-Britannique, 256

Inspecteurs de l'administration

Choix et service, 5295, 6970-6971, 6973-

Questions posées lors des inspections, dd. (M. Campbell), 3411

Manitoba (région entre les lacs)

Application de la loi, 755, 893, dd. (M. Dinsdale), 1182

Balance des versements à effectuer, 4370 Carte indiquant les zones non visées par la loi, 2515 Assistance à l'agriculture des Prairies—Fin Manitoba—Fin

Contributions et sommes retirées pour diverses années, 5296, 5299

Modification de la loi de façon que les grandes étendues inondées aient droit aux versements d'assistance, 758, 1429-1430, 4627, 5291-5292, 5303-5304

Modalités d'application de la loi, 645

Modification en vue de répondre au coût actuel de la production, 283, 1425-1432, 1437-1438, 3554-3555

Montant affecté par le Gouvernement, 211
Montant perçu au moyen de la taxe de
1 p. 100 prévue par la loi, par province, depuis 1939, et montant global
dépensé sous l'empire de la même loi,
6974-6976

Paiements à l'égard des années-récoltes 1953-1954, q. (M. McCullough), 804, 1428

Perceptions et versements effectués au cours de (1939 à 1955), 1445, 5297-5298

Plaintes reçues au sujet de l'application de la loi, 2513

Prétendue inadmissibilité aux paiements due à l'ensemencement de terres avec le blé Selkirk, 1305, 1430, 1443-1444, 2512-2513, 2514

Réduction de la période d'admissibilité à la loi, 2514

Régions du Nord dévastées par les inondations, 340

Relèvement des cotisations versées par les cultivateurs, 367, 2515

Solde des chèques d'indemnité au titre des récoltes déficitaires, 3412

Somme dépensée à ce titre de (1939 à 1954), 6925

Sommes versées en vertu de la loi par suite des inondations, 340, 462

Superficies inondées, 195

Terres de la Couronne exclues de l'application de la loi, 5822-5823

Tolérance dans l'application de la loi à l'égard du cultivateur qui doit accepter quelque travail intermittent pour les mois d'hiver, 4644

Vérifications suivant certaines plaintes relatives aux paiements effectués, 2456

Versements effectués à l'égard des townships admissibles par suite des inondations, 4370-4371

Versements effectués en fonction d'une section ou d'une unité, 5305

Volume I: 1-1169 Volume IV: 3643-4845

Volume II: 1171-2416 Volume V: 4847-6074 Volume III: 2417-3641 Volume VI: 6075-7290